

# Conditions générales d'utilisation du site www.luckyloc.com

*Les présentes conditions sont à jour du 07 novembre 2018.*

## Table des matières

1.	Article 1 – Définitions .....	3
2.	Article 2 -Dispositions préliminaires.....	4
2.1.	Article 2.1 -Respect et modifications des CGU.....	4
2.2.	Article 2.2 - Objet .....	4
3.	Article 3 -Conditions s'appliquant aux Utilisateurs du Site .....	5
3.1.	Article 3.1 - L'inscription sur le Site.....	5
3.2.	Article 3.2 - Conditions de réservation d'un Véhicule.....	5
3.3.	Article 3.3 - La pré-autorisation bancaire.....	5
3.4.	Article 3.4 - Retrait et Remise du Véhicule et exécution du Trajet.....	6
3.5.	Article 3.5 - Annulation et retard dans la réservation de la part du Conducteur .....	6
3.6.	Article 3.6 - Annulation et retard dans la réservation de la part du Loueur .....	7
3.7.	Article 3.7 : Application des Frais de dossier de FreeCars.....	8
3.8.	Article 3.8 : Conditions particulières d'utilisation du service Bymyself .....	8
i.	Article 3.8.1 : Objet des CPU du service Bymyself.....	8
ii.	Article 3.8.2 : Téléchargement obligatoire de l'application mobile WeProov .....	8
iii.	Article 3.8.3 : Conditions de réservation d'un Véhicule dans le cadre du service Bymyself... ..	9
iv.	Article 3.8.4 – Retrait et remise des clés du Véhicule dans les Parcs de stationnement ....	10
v.	Article 3.8.5 – Etats des lieux de Retrait et Remise du Véhicule via l'application WeProov. ....	10
4.	L'assurance du trajet et l'assistance souscrite par FreeCars.....	11
4.1.	Article 4.1 - Conditions de l'assurance .....	11
4.2.	Article 4.2 - Survenance d'un sinistre ou d'un vol.....	12
4.3.	Article 4.3. Assistance au Véhicule en cas de sinistre, délivrée par Mondial Assistance.....	13
4.4.	Article 4.3 - Dépôt de garantie .....	14
5.	Article 5 – Protection des données personnelles.....	15

6.	Article 6 - Conditions générales d'utilisation des Loueurs .....	15
6.1.	Article 6.1 - Conditions d'adhésion .....	15
6.2.	Article 6.2 - Listing des Véhicules .....	15
7.	Article 7 - Responsabilité de FreeCars.....	16
7.1.	Article 7. 1 - Responsabilité et garantie .....	16
7.2.	Article 7. 2 - Propriété intellectuelle .....	16
7.3.	Article 7. 3 – Règlement des différends .....	16
7.4.	Article 7. 4 - Autres conditions et règlement de Luckyloc.com.....	17

## 1. Article 1 – Définitions

Agence : toute structure liée juridiquement ou commercialement au Loueur disposant du droit de procéder aux Retraits et Remises des Véhicules du Loueur.

Conditions du Loueur : conditions de location propres au Loueur qui a proposé le Trajet.

CGU : conditions générales d'utilisation du Site décrites ci-après.

Conducteur(s) : un (ou l'ensemble des) Utilisateur(s) ayant réservé un Trajet.

CPU Bymyself : conditions particulières d'utilisation du service Bymyself telles que décrites à l'article 3.8 des présentes CGU.

Etat des lieux : état des lieux du Véhicule effectué par le Conducteur lors du Retrait et lors de la Remise du Véhicule. L'Etat des lieux est réalisé avec le responsable de l'Agence, le particulier qui a loué précédemment le Véhicule ou, lorsque le Conducteur a opté pour le service Bymyself, de façon autonome sur l'application mobile WeProov.

FreeCars : FREECARS SAS, société au capital de 67 039 Euros, sise au 11 Rue Hector Malot, 75012 Paris, France et enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 788 606 475, qui édite le Site.

Loueur(s) : responsable du véhicule utilisant la solution proposée par la société FreeCars sur le Site.

Remise : opération consistant pour un Conducteur à rendre le Véhicule réservé à une Agence au terme du Trajet ou, lorsque le Conducteur utilise le service Bymyself, à garer le Véhicule dans le Parc de stationnement désigné au moment de la réservation du Trajet.

Retrait : opération consistant pour un Conducteur à retirer le Véhicule réservé dans une Agence, une gare ou, lorsque le Conducteur utilise le service Bymyself, dans un Parc de stationnement afin d'effectuer un Trajet.

Site : site internet accessible à l'adresse [www.luckyloc.com](http://www.luckyloc.com) édité et exploité par FreeCars.

Service : ensemble des services, payants ou gratuits, offerts par le Site et accessibles aux Utilisateurs.

Trajet(s) : offre(s) proposée(s) par un Loueur consistant à déplacer un Véhicule d'un point A à un point B. Le Trajet est défini par un lieu de départ, un lieu d'arrivée, une disponibilité du Véhicule, une date d'expiration, un type de véhicule, une limite de temps et une limite de kilomètres.

Utilisateur(s) : personne(s) valablement inscrite(s) sur le Site

Véhicule(s) : véhicule(s) motorisé(s) valablement inscrit(s) sur le Site

Visiteurs : toute personne visitant le Site et qui n'a pas la qualité d'Utilisateur, de Loueur ou de Conducteur.

Bymyself : service proposé aux Utilisateurs sur certains Trajets consistant à effectuer la Remise et / ou le Retrait du Véhicule dans un Parc de stationnement, hors la présence du Loueur.

Code de mission : référence alphanumérique fournie au Conducteur utilisant le service Bymyself dans le mail de confirmation du Trajet. Le Code de mission sera demandé au

Conducteur sur l'application WeProov lorsqu'il procèdera à l'envoi des Etats des lieux de Retrait et de Remise du Véhicule.

WeProov : application mobile exploitée par la société PROOV GROUP, permettant au Conducteur utilisant le service Bymyself de faire les Etats des lieux de Retrait et de Remise du Véhicule de façon dématérialisée, horodatée et géo localisée, via un processus assisté. Pour toute explication complémentaire, il sera renvoyé aux Conditions générales de vente et d'utilisation WeProov (<https://cdn.weproov.com/ressources/WeProov-CGVU-latest.pdf>). L'application WeProov est téléchargeable en cliquant sur les liens suivants : WeProov IOS (<https://itunes.apple.com/fr/app/weproov-condition-reports/id1040866540>) et WeProov Android (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.weproov>).

Parc de stationnement : lieu de Retrait ou de Remise du Véhicule lorsque le Conducteur a choisi d'utiliser le service Bymyself.

## 2. Article 2 -Dispositions préliminaires

### 2.1. Article 2.1 -Respect et modifications des CGU

Les présentes CGU ont pour objet de régir les conditions et modalités d'utilisation du Site ainsi que de définir les droits et obligations des parties mises en relation sur le Site.

En s'inscrivant en tant qu'Utilisateur, Conducteur ou Loueur, le Visiteur accepte sans réserve ces CGU. S'il n'accepte pas ces CGU, il doit s'abstenir d'utiliser le Service. L'acceptation des présentes CGU par les Visiteurs est matérialisée par une case à cocher lors de leurs inscriptions. L'acceptation des présentes CGU ne peut être que pleine et entière.

Ces CGU peuvent être modifiées partiellement ou totalement par FreeCars. Les modifications entrent en vigueur immédiatement après la publication des conditions modifiées sur le Site. Les Visiteurs, Utilisateurs, Conducteurs ou Loueurs sont chargés de se familiariser avec les dernières CGU. L'utilisation continue du Service de FreeCars représente l'accord d'être lié par les CGU, telles que modifiées.

Les CGU prévalent sur tous les autres documents émis par FreeCars. Il n'existe aucune condition particulière ou dérogatoire, même si ces dernières n'ont pas été réfutées formellement par FreeCars, qui ne puisse, sauf acceptation formelle et écrite de FreeCars, prévaloir contre les CGU. En cas de désaccord ou de litige, l'abstention par FreeCars de se prévaloir de l'une quelconque des dispositions des CGU, ne pourra pas être interprétée comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite disposition.

### 2.2. Article 2.2 - Objet

FreeCars facilite le contact entre les Loueurs souhaitant faire déplacer un ou plusieurs de leurs Véhicules et les Utilisateurs désirant conduire ces Véhicules.

FreeCars n'est pas propriétaire des Véhicules loués aux Conducteurs. FreeCars n'agit pas non plus comme un agent commercial que ce soit tant pour les Loueurs que pour les Conducteurs. Freecars n'est pas davantage partie au contrat de location conclu entre le Loueur et le Conducteur.

Le Site est accessible à l'adresse internet : [www.luckyloc.com](http://www.luckyloc.com). Il est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou d'un évènement hors de contrôle de FreeCars, sous réserve des périodes de maintenance ou pannes éventuelles du Site. La mise en

place des moyens informatiques et de télécommunications permettant l'accès et l'utilisation du Site sont à la charge exclusive des Visiteurs.

### 3. Article 3 - Conditions s'appliquant aux Utilisateurs du Site

#### 3.1. Article 3.1 - L'inscription sur le Site

L'inscription sur le site de FreeCars est gratuite.

FreeCars est en droit d'exclure ou de refuser l'inscription d'un Visiteur ou d'un Utilisateur à tout moment, unilatéralement et sans notification préalable, s'il ne respecte pas les présentes, les conditions générales des Loueurs, les contrats de location, ou toute autres obligations raisonnablement mises à sa charge au titre de l'accomplissement du Trajet. FreeCars ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect survenue à raison de la suppression de l'accès de l'utilisateur au Site.

Lors de son inscription sur le Site, le Visiteur doit fournir des informations exactes et à jour. FreeCars peut appeler ou envoyer un courriel en vue de vérifier ces détails. Un seul compte Utilisateur par personne physique est autorisé.

Le Visiteur ne peut pas s'inscrire en tant qu'Utilisateur s'il a moins de 18 ans. L'Utilisateur ne peut pas être Conducteur s'il a moins de 21 ans et 2 ans de permis. En s'inscrivant en tant que Conducteur, l'Utilisateur garantit qu'il est en droit de signer un contrat avec tout Loueur.

#### 3.2. Article 3.2 - Conditions de réservation d'un Véhicule

Lorsqu'un Utilisateur réserve un Véhicule sur le Site, il doit être en possession d'une carte de crédit valide et à son nom, de son numéro de permis de conduire et d'une pré-autorisation bancaire tel que détaillé à l'article 3.3 des CGU. Il doit aussi accepter les CGU ainsi que les conditions générales du Loueur afférentes au Trajet concerné.

Lors de sa réservation, le Conducteur doit choisir son heure de Retrait du Véhicule à l'Agence de départ et son heure de Remise du Véhicule à l'Agence d'arrivée en fonction des détails du Trajet. Le Conducteur doit vérifier que ces heures sont comprises dans les horaires proposés par le Loueur ou tous les partenaires facilitant la mise en relation.

L'utilisateur autorise FreeCars à transmettre ses coordonnées aux Loueurs et à tous les partenaires facilitant la mise en relation.

Il est de la responsabilité du Conducteur de s'assurer que tous les détails du Trajet répondent à ses besoins. Si une information n'est pas spécifiée dans l'annonce du Trajet et que celle-ci à une incidence sur sa décision de réserver le Véhicule, il appartient au Conducteur de contacter avec FreeCars en vue de trouver une solution avant de réserver le Véhicule.

Un Utilisateur ne peut pas réserver un Véhicule au nom d'une autre personne.

#### 3.3. Article 3.3 - La pré-autorisation bancaire

FreeCars effectue une pré-autorisation bancaire de 1 500 euros TTC dans le but d'assurer le dépôt de garantie pour le Véhicule loué par le Conducteur. Ce dépôt de garantie est également la pénalité susceptible de lui être appliquée au titre d'un manquement aux présentes conditions qui lui serait imputable (voir conditions à l'article 3.5)

Les données bancaires fournies par le Conducteur à FreeCars sont entièrement confidentielles et sécurisées. Ces données bancaires sont cryptées et protégées par la banque Rentabiliweb via son service Be2Bill.

### 3.4. Article 3.4 - Retrait et Remise du Véhicule et exécution du Trajet

Le Conducteur doit se rendre au lieu de Retrait du Véhicule à l'heure convenu lors de la réservation du Trajet. Le Conducteur doit respecter les Conditions du Loueur et peut en particulier être tenu de signer tout document contractuel ayant vocation à formaliser juridiquement le service de location à 1 euro TTC.

Le Retrait du Véhicule peut être effectué en Agence ou à un autre point de rendez-vous préalablement fixé. Un Etat des lieux est réalisé avec le responsable de l'Agence ou le particulier qui a loué précédemment le Véhicule.

Que l'Etat des lieux soit réalisé entre particuliers au lieu du rendez-vous ou avec l'Agence de départ,

FreeCars décline toute responsabilité quant à la réalisation de celui-ci.

En cas de difficulté lors de la réalisation de l'Etat des lieux, le Conducteur doit se rapprocher de LuckyLoc par téléphone afin que LuckyLoc indique au Conducteur la procédure à suivre en vue du bon déroulement de l'opération.

Toute dégradation ou dommage subi par le Véhicule qui ne serait pas mentionné dans l'Etat des lieux de Retrait du Véhicule et sera constaté lors de la Remise du Véhicule sera présumé être du fait du Conducteur.

Le Conducteur doit restituer le Véhicule au lieu de Remise conformément aux conditions du Trajet. En cas de non-respect des Conditions du Loueur, celui-ci pourra appliquer librement les pénalités qu'il jugera utiles pour faire valoir ses droits. A titre purement informatif, il pourrait par exemple procéder à la facturation de la location directement auprès du Conducteur selon ses conditions tarifaires habituelles, jugeant que ce dernier a ainsi bénéficié d'une location classique.

Tous les frais en rapport avec le Trajet sont à la charge du Conducteur (essence, péages, etc.).

Tout Conducteur s'engage à conduire et prendre soin du Véhicule comme un bon père de famille. A titre d'exemple et sans que la liste ci-après ne revête pour autant un caractère exhaustif, seront considérées comme fautives au sens des présentes, toute conduite sujette à contravention ou délit et notamment toute conduite en état d'ébriété ou sous l'influence de stupéfiants. Il est précisé que les peines susceptibles d'être appliquées dans les hypothèses prévues au présent Article demeureront à la charge du Conducteur.

FreeCars ne saurait être tenue responsable de toute faute ou erreur commise par un Conducteur, ainsi que des conséquences de ces erreurs, notamment, toutes erreurs relatives au carburant choisi par ce dernier pour approvisionner le Véhicule ou encore toutes erreurs relatives à la charge du Véhicule.

### 3.5. Article 3.5 - Annulation et retard dans la réservation de la part du Conducteur

Toute annulation ou retard doit être spécifié par téléphone et par mail à FreeCars immédiatement.

Toute annulation entraînera des frais de gestion de 15 euros TTC

En cas d'annulation de la part du Conducteur :

- 25 euros TTC si l'annulation intervient jusqu'à 48h avant le début de la location
- 50 euros TTC si l'annulation intervient à moins de 48h avant le début de la location

Au titre de cette annulation, FreeCars se réserve le droit de prélever le montant des pénalités renseigné dans le présent Article. La réservation est automatiquement annulée trois heures après l'heure initialement prévue pour le Retrait du Véhicule.

Le contrat de location prévoit une durée de location de 24h pour les trajets de moins de 500 kms et de 48h pour les trajets de plus de 500 kms. En cas de retard du conducteur pour la restitution du véhicule, il lui sera facturé 49 euros par demie journée supplémentaire sur les réservations de Véhicules Expedicar. Les Loueurs professionnels appliqueront leurs propres tarifs.

Si le Conducteur ne respecte pas les CGU qu'il a précédemment acceptées sur le Site ou s'il ne respecte pas les Conditions du Loueur, la pénalité est de 50 euros TTC. Le montant des pénalités appliquées au titre des présentes conditions d'annulation par FreeCars n'exclut ni ne s'impute sur celui de celles qui pourraient être appliquées par le Loueur au titre de ses conditions de location.

La réservation d'un Véhicule à partir du site de FreeCars sans avoir l'intention de réaliser le Trajet est considérée comme une violation des CGU et conduira à l'application d'une pénalité de 150 € TTC pour un Véhicule utilitaire et 50 euros TTC pour tout autre Véhicule.

Lorsque le Conducteur n'annule pas sa réservation avant l'heure de départ et ne se présente pas pour prendre en charge le Véhicule au jour, heure et lieu indiqués ou si les conditions de location ne sont pas respectées nous nous réservons le droit d'appliquer des frais de « non-présentation » pour couvrir nos frais administratifs et nous dédommager pour le manque à gagner du fait que le Véhicule qui vous était réservé n'a pu être loué. Ces frais sont de 90€ pour un véhicule particulier et 120€ pour un véhicule utilitaire.

Lorsque la réservation est effectuée, le Conducteur accepte que FreeCars débite automatiquement, en cas de survenance d'une pénalité, la somme correspondant à cette pénalité sur la somme de pré-autorisation bancaire. Le Conducteur en est alors informé par mail dans les 7 jours suivant le retrait.

Tout différend en ce qui concerne cette pénalité doit être indiqué par le Conducteur directement à FreeCars par téléphone et par mail dans les 14 jours suivant le Retrait.

### 3.6. Article 3.6 - Annulation et retard dans la réservation de la part du Loueur

En cas d'annulation de la part du Loueur, FreeCars reverse au Conducteur :

- 25 euros TTC si l'annulation intervient 48h avant le début de la location
- 50 euros TTC si l'annulation intervient à moins de 48h avant le début de la location

Lorsque le Loueur / Propriétaire n'annule pas sa réservation avant l'heure de départ et ne peut remettre le Véhicule à la date et heure de départ ou si les conditions de location ne sont pas respectées nous nous réservons le droit d'appliquer des frais de « non-présentation » pour couvrir nos frais administratifs. Ces frais sont de 90€ pour un Véhicule particulier et 120€ pour un Véhicule utilitaire.

Ces frais de non remise du véhicule ou non-respect du contrat de location pourront être versé au Conducteur à titre de dédommagement.

A noter que le loueur dispose d'un délai de rétractation de 2h, ce qui implique qu'en cas d'annulation dans les 2h ouvrées suivant la réservation, le Conducteur ne recevra pas d'indemnisation.

### 3.7. Article 3.7 : Application des Frais de dossier de FreeCars

Condition d'application des frais de dossier :

- Lorsque qu'il est constaté un écart entre les conditions de Retrait et de Remise du véhicule sur le contrat et celles constatées par l'Etat des lieux de Remise et que cela justifie une transaction monétaire, des frais de dossier s'appliquent.
- De façon générale, dès lors que l'Intermédiaire doit intervenir après la Remise du véhicule, pour le prélèvement d'une partie ou d'une totalité de la pré-autorisation, pour le compte du Loueur ou pour son propre compte.

Par exemple, et à titre non limitatif, dans les cas suivants :

- Lors d'un dépassement kilométrique non réglé au point de Remise,
- Lors d'un écart de carburant par rapport à la location précédente,
- Lors d'une Annulation du trajet réservé par le Conducteur,
- Lors du traitement d'un sinistre ou d'une contravention.

Les frais de dossier de FreeCars sont définis de la façon suivante :

- Pour une facturation post-réservation des kilomètres supplémentaires et du carburant, les frais de dossier s'élèvent à 15 euros TTC.
- Il est précisé que le Conducteur ne pourra contester les frais de dossier qui correspondent aux charges administratives et de transactions supportées par FreeCars.

### 3.8. Article 3.8 : Conditions particulières d'utilisation du service Bymyself

#### *i. Article 3.8.1 : Objet des CPU du service Bymyself*

FreeCars a mis en place sur certains Trajets un service appelé Bymyself, dans le cadre duquel le Retrait et / ou la Remise du Véhicule est effectué par le Conducteur dans un Parc de stationnement, de façon autonome, c'est-à-dire hors la présence du Loueur.

Les présentes conditions particulières d'utilisation du service Bymyself (appelées CPU Bymyself) s'appliquent uniquement aux Trajets réservés dans le cadre du service Bymyself. Les CPU Bymyself complètent les présentes CGU, qui s'imposent également à l'Utilisateur lorsqu'il opte pour le service Bymyself. En cas de contradiction entre les CPU Bymyself et d'autres dispositions des CGU, les dispositions des CPU Bymyself prévalent.

#### *ii. Article 3.8.2 : Téléchargement obligatoire de l'application mobile WeProov*

L'utilisation du service Bymyself nécessite que le Conducteur soit muni d'un smartphone équipé d'un appareil photo disposant d'un accès Internet, et qu'il télécharge, préalablement au Trajet, l'application mobile WeProov afin d'effectuer des Etats des lieux de Retrait et de Remise du Véhicule. L'obligation de recourir à l'application WeProov en cas d'utilisation du service Bymyself est expressément mentionnée dans l'annonce du Trajet.

Le Conducteur ayant recours au service Bymyself déclare avoir la compétence technique pour utiliser le service Bymyself et en particulier pour procéder aux Etat des lieux de Retrait et de Remise du Véhicule via l'application WeProov. Il est recommandé à l'Utilisateur de télécharger l'application WeProov et de se familiariser avec son utilisation avant de réserver un Trajet et



d'opter pour le service Bymyself, afin d'éviter toute difficulté lors de la réalisation des Etats des lieux du Véhicule.

A défaut d'être en mesure de procéder aux Etats des lieux sur l'application WeProov, les Trajets proposés dans le cadre du service Bymyself ne doivent pas être réservés par l'Utilisateur. Freecars se réserve le droit d'annuler la réservation d'un Trajet via le service Bymyself dans l'hypothèse où le Conducteur refuserait de télécharger ou d'utiliser l'application WeProov, sans que le Conducteur ne puisse prétendre à aucune indemnisation.

Le téléchargement et l'utilisation de l'application WeProov pour les Etats des lieux du Véhicule est gratuite pour les Conducteurs. Tous les coûts afférents à l'utilisation de l'application WeProov, et notamment les frais de connexion à Internet, sont exclusivement à la charge du Conducteur. Il est seul responsable du bon fonctionnement de son smartphone, du téléchargement de l'application WeProov ainsi que de sa connexion à Internet.

Freecars ne saurait en aucun cas être tenue responsable en cas d'indisponibilité ou de défaillance de l'application WeProov.

En cas d'annulation, de retard dans la réservation ou d'impossibilité de prendre possession du Véhicule de la part du Conducteur lorsque celui-ci a rencontré des difficultés (en ce compris des difficultés liées au téléchargement ou à l'utilisation de l'application WeProov), il sera fait application des conditions de l'article 3.5 supra.

*iii. Article 3.8.3 : Conditions de réservation d'un Véhicule dans le cadre du service Bymyself*

Les Trajets proposés dans le cadre du service Bymyself sont identifiés lors de la réception du mail de confirmation de réservation.

Ce mail de confirmation de réservation indique les conditions dans lesquelles le Retrait et / ou la Remise du Véhicule s'effectue dans un Parc de stationnement. Elles informent les Utilisateurs de l'emplacement et des conditions d'accès au Parc de stationnement, ainsi que des conditions de Retrait ou de Remise du Véhicule dans le Parc de stationnement.

Lorsque le Retrait ou la Remise du Véhicule est effectué dans un Parc de stationnement, l'heure de Retrait ou de Remise doit être comprise dans la plage horaire d'ouverture de l'accueil du Parc de stationnement figurant sur l'email de confirmation du Trajet reçu par le Conducteur. Le Retrait doit se faire au plus tôt à l'heure indiquée dans le mail de confirmation de réservation. La Remise du Véhicule doit se faire au plus tard à l'heure indiquée dans le mail de confirmation de réservation.

Lorsque le Retrait ou la Remise du Véhicule est effectué dans une Agence, le Conducteur doit choisir, lors de la réservation, son heure de Retrait ou de Remise du Véhicule à l'Agence de départ ou d'arrivée, en fonction des détails du Trajet.

Après la réservation d'un Trajet dans le cadre du service Bymyself, le Conducteur recevra un mail de confirmation lui confirmant qu'il a opté pour que son Trajet fasse partie du service Bymyself. Le mail de confirmation comportera notamment :

- un lien de téléchargement de l'application WeProov, qui est nécessaire pour procéder aux états de lieux de Retrait et de Remise du Véhicule de façon dématérialisée, hors la présence du Loueur. L'application WeProov est disponible en cliquant sur le lien suivant :

WeProov IOS (<https://itunes.apple.com/fr/app/weproov-condition-reports/id1040866540>) et WeProov Android (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.weproov>) ; et

- un Code de mission qui sera demandé au Conducteur lors du lancement de l'application WeProov afin d'effectuer les Etats des lieux de Retrait et de Remise du Véhicule.

Cet article complète l'article 3.2, qui a vocation à s'appliquer même lorsque le Conducteur a opté pour le service Bymyself.

*iv. Article 3.8.4 – Retrait et remise des clefs du Véhicule dans les Parcs de stationnement*

Lorsque le Conducteur a opté pour le service Bymyself, le Retrait du Véhicule étant effectué dans un Parc de stationnement, les clefs du Véhicule sont disponibles auprès du personnel du Parc de stationnement, au bureau d'accueil du Parc de stationnement, après vérification par le personnel de l'identité du Conducteur. Les horaires d'ouverture du bureau d'accueil du Parc de stationnement sont indiqués au Conducteur dans l'email de confirmation de réservation.

Lorsque le Conducteur a opté pour le service Bymyself, la Remise du Véhicule étant effectuée dans un Parc de stationnement, les clefs du Véhicule doivent obligatoirement être déposées auprès du personnel du Parc de stationnement, au bureau d'accueil du Parc de stationnement, après vérification par le personnel de l'identité du Conducteur. Les horaires d'ouverture du bureau d'accueil du Parc de stationnement sont indiqués au Conducteur dans l'email de confirmation de réservation.

*v. Article 3.8.5 – Etats des lieux de Retrait et Remise du Véhicule via l'application WeProov*

Lorsqu'il a opté pour le service Bymyself, le Conducteur fera obligatoirement les Etats des lieux de Retrait et de Remise du Véhicule lui-même, à l'aide de l'application WeProov qu'il devra télécharger avant l'exécution du Trajet. Dès lors que le Conducteur utilise le service Bymyself, les deux Etats des lieux de Remise et de Retrait du Véhicule doivent être réalisés via l'application WeProov, et ce même en cas de Retrait ou de Remise du Véhicule à un autre lieu qu'un Parc de stationnement. Aucun autre format d'Etat des lieux ne sera accepté dans le cadre du service Bymyself.

Les étapes de réalisation de l'Etat des lieux sont disponibles dans le centre d'aide du Site ou sur simple demande. Les principales étapes de réalisation de l'Etat des lieux sont les suivantes :

- Installation de l'application WeProov sur le téléphone portable du Conducteur
- Utilisation de l'application WeProov avec le Code mission
- Prise de photographie du mail de confirmation imprimé
- Ajout des informations demandées concernant le Véhicule
- Prise de photographies du Véhicule et renseignement des dommages existants

Il appartiendra au Conducteur de se conformer aux conditions d'utilisation de l'application WeProov. Pour assurer la validité de l'Etat des lieux, il devra en particulier de :

- Veiller à la qualité et la conformité des photographies du Véhicule et des documents
- Assurer la conformité des informations concernant le Véhicule

Si le Conducteur n'effectue pas les Etats des lieux de Retrait et de Remise du Véhicule via l'application WeProov conformément aux conditions d'utilisation de l'application, toute dégradation ou dommage du Véhicule constaté postérieurement au Trajet sera présumé être du fait du Conducteur.

FreeCars décline toute responsabilité quant à la réalisation de l'Etat des lieux par le Conducteur. En cas de sinistre ou de litige, Freecars ne pourra en aucun cas être tenue responsable des éventuelles difficultés d'utilisation de l'application WeProof.

En cas de difficulté lors de la réalisation d'un Etat des lieux, le Conducteur doit se rapprocher de LuckyLoc dans les meilleurs délais par téléphone afin que LuckyLoc indique au Conducteur la procédure à suivre en vue du bon déroulement de l'opération.

## 4. L'assurance du trajet et l'assistance souscrite par FreeCars

### 4.1. Article 4.1 - Conditions de l'assurance

FreeCars souscrit auprès de Allianz une assurance automobile permettant aux Loueurs de bénéficier de garanties. Toutes les conditions de l'assurance, les modalités en cas de sinistre ou de panne, ainsi que le montant des franchises sont disponibles sur le Site en cliquant ici : Conditions détaillées d'assurance Freecars <https://www.luckyloc.com/document-explicatif-assurance-luckyloc>.

A ce titre, FreeCars se charge du paiement régulier des cotisations d'assurance dont les conditions s'intègrent au présent contrat.

Afin de pouvoir bénéficier de l'Assurance souscrite par FreeCars, le Conducteur s'engage à imprimer le mail de confirmation de réservation qui comporte la Carte Verte d'Assurance souscrite par FreeCars, qui se substitue à l'Assurance du Loueur.

Cette Carte Verte doit être présentée aux Autorités Compétentes sur demande expresse de celles-ci

De manière non limitative et non exhaustive, sans que le présent rappel n'ajoute ni ne retranche aux termes de la police d'assurance, le contrat prévoit que :

- Le Conducteur doit avoir plus de 21 ans.
- L'âge minimum requis pour le Conducteur peut être revu à la hausse en fonction des conditions générales de location du Loueur ou des conditions propres à l'assurance.
- Le Conducteur devra être titulaire du permis de conduire depuis au moins 2 ans.
- Cette durée pourra être prolongée par les conditions générales du Loueur ou les conditions propres à l'assurance.
- Le Véhicule ne devra circuler qu'en France métropolitaine et dans les pays limitrophes.
- Seul l'usage privé est autorisé et couvert par l'assurance. Le transport de passagers à titre onéreux ou de marchandises en est donc exclu.

L'Assurance FreeCars couvre, en cas de sinistre responsable, les éléments suivants :

- Responsabilité civile à la hauteur de 100 millions d'euros en cas de dommages matériels et illimitée en cas de dommages corporels
- Dommages et vols jusqu'à 60 000 euros de valeur, incluant notamment le bris de glace. Les véhicules confiés à FreeCars par les Loueurs ne doivent donc pas excéder ce montant.
- Une franchise de base reste à la charge du Conducteur de 1500 euros, quel que soit la catégorie de véhicule loué. Le Conducteur peut souscrire à un rachat de franchise pour abaisser cette franchise à 750 euros en cas de sinistre responsable, moyennant un montant de 19 euros, selon les conditions prévues à l'article 4.1

FreeCars rappelle qu'au titre du contrat d'assurance souscrit sont exclus les éléments suivants :

- Les dommages résultants d'une démarche intentionnelle de la part du Conducteur
- Toutes les conséquences de son usage anormal seront à la charge du Conducteur : de manière non limitative et non exhaustive, sont exclus de la couverture d'assurance :
  - Les pannes et dégâts liés à une surcharge du Véhicule
  - Les conséquences d'une erreur de carburant.
  - Les dommages mécaniques liés à une mauvaise conduite ou une conduite inappropriée.
  - Les dommages matériels ou corporels en cas de prêt , sous location du Véhicule à un tiers non identifié auprès de Freecars
  - La crevaison des pneumatiques.
  - Les dommages intervenus lors d'une conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants.
  - Les dommages causés au Véhicule par les marchandises transportées au Véhicule
  - En cas de conduite avec permis de conduire invalide, selon les dispositions demandées par FreeCars
  - Et plus généralement, toutes les exclusions de garanties précisées dans les conditions détaillées d'assurance Freecars

Des Assurances complémentaires seront proposées au Conducteur dans son parcours de réservation comme par exemple le rachat de franchise.

Ledit Véhicule devra préalablement faire l'objet d'une couverture d'assurance annuelle qui devra être souscrite par le Loueur.

#### 4.2. Article 4.2 - Survenance d'un sinistre ou d'un vol

En cas de sinistre impliquant ou non la responsabilité du Conducteur, ce dernier devra :

- Remplir un constat amiable
- Prévenir les autorités de police ou de gendarmerie si nécessaire
- Prévenir FreeCars par mail dans un délai maximum de 24h et transmettre le constat à FreeCars.

En cas de vol du Véhicule, le Conducteur déclare le vol aux autorités compétentes dans un délai maximum de 48h à compter de la découverte de ce vol. Le Conducteur s'engage à transmettre une copie de l'attestation du dépôt de plainte, dans un délai maximum de 48 heures au propriétaire du Véhicule qu'il aura préalablement informé et à qui il aura restitué papiers et clefs du Véhicule. Il s'engage aussi à transmettre l'ensemble des éléments requis à FreeCars.

Si le Conducteur s'est conformé aux obligations visées ci-dessus et que les conditions de survenance du sinistre en permettent la prise en charge par l'assurance, il ne pourra être tenu responsable qu'à concurrence du montant de la franchise.

Les franchises à la charge du Conducteur varient en fonction des sinistres au Véhicule et peuvent être réduite, moyennant le versement du montant indiqué en fin de parcours de

réservation par FreeCars. Le montant de la franchise à verser en cas de sinistre est précisée dans le tableau suivant :

Garantie / Catégorie de Véhicule	Franchise de base (TTC)	Franchise réduite (TTC)
Incendie, Tempêtes, Force de la nature	1 500 €	750 €
Vol, Tentative de Vol	1 500 €	750 €
Vol par détournement	3 000 €	3 000 €
Bris de glace	150 €	150 €
Dommages tous accidents, Vandalisme	1 500 €	750 €
Catastrophes naturelles	Légale	Légale
Attentas et actes de terrorisme	1 500 €	750 €
Garantie conducteur	10% AIPP	10% AIPP
Mauvaise appréciation du gabarit, dommages aux parties hautes et basses	1 500 €	1 500 €

Le Conducteur devra verser le montant de la franchise soit dans les mains du Loueur soit dans celles de FreeCars suivant les instructions expresses qu'il recevra à cette fin.

Il est précisé que le montant du dépôt de garantie prélevé sera constitué :

- Du montant de la facture de réparation du véhicule et/ou du devis de réparation, et ajusté en fonction du montant final de la facture.
- Des frais de dossier du Loueur
- Des frais de dossier de FreeCars.

#### 4.3. Article 4.3. Assistance au Véhicule en cas de sinistre

FreeCars fourni une prestation d'assistance en cas de sinistre. Cette assistance est délivrée par Mondial Assistance.

L'assistance FreeCars est liée au contrat d'Assurance Allianz Route 57 748 979 souscrit par FreeCars.

#### Procédure de contact avec l'Assistance FreeCars :

La Procédure de contact avec l'Assistance de FreeCars est précisée dans le mail de confirmation de réservation, à imprimer par le Conducteur.

La voici à titre informatif :

En cas de sinistre ou de panne.

- Établissez un constat, seul ou avec le/les tiers le cas échéant.
- Contactez LuckyLoc au +33 1 76 40 00 30 (lundi au samedi de 9h30 à 18h30).
- Si vous n'arrivez pas à nous joindre et que le véhicule est en état de rouler, envoyez un mail à [sinistre@expedicar.com](mailto:sinistre@expedicar.com) et continuez votre trajet.
- Si vous n'arrivez pas à nous joindre et que le véhicule n'est plus en état de rouler :

- Vous êtes sur l'autoroute : contactez le service de dépannage de l'autoroute ou le 112, puis contactez Allianz au 02 43 80 20 14 (24h/24, 7j/7) numéro de contrat : 57 748 979 puis envoyez un mail à [sinistre@expedicar.com](mailto:sinistre@expedicar.com).
- Vous êtes en dehors d'une autoroute : contactez Allianz au 02 43 80 20 14 (24h/24, 7j/7), numéro de contrat : 57 748 979 puis envoyez un mail à [sinistre@expedicar.com](mailto:sinistre@expedicar.com).

Conservez le procès-verbal de sinistre, la preuve de paiement de votre dépôt de garantie et de la franchise.

#### Dépannage du Véhicule

Une prestation de Dépannage est incluse dans le contrat d'Assistance souscrit par FreeCars à la hauteur de 300 euros par véhicule.

En cas de sinistre ayant lieu sur l'autoroute, le Conducteur doit avoir recours aux autorités de dépannage d'autoroute.

#### Prestation d'Assistance fournie par Mondial Assistance

En cas de recours à l'Assistance de Mondial Assistance, celle-ci prévoit pour le conducteur :

La poursuite du voyage de l'assisté :

- Un véhicule de remplacement de même catégorie jusqu'au 12m3 maximum ou
- Un billet de train pour la poursuite du voyage, selon le souhait du conducteur
- Une nuit d'hôtel d'un montant de 46 euros TTC par Assuré et par nuit

Le détail de prestation d'Assistance sont précisées dans le Tableau Récapitulatif des Garanties des conditions détaillées d'assurance FreeCars

#### 4.4. Article 4. 3 - Dépôt de garantie

Le Conducteur doit s'acquitter d'un dépôt de garantie dont le montant lui sera communiqué soit lors du Retrait du Véhicule soit à tout autre moment que Freecars pourra juger utile.

Ce dépôt qui prendra la forme d'une préautorisation bancaire aura vocation à garantir FreeCars contre un défaut de paiement du Conducteur au titre de son obligation de payer la franchise d'assurance en cas de survenance d'un sinistre. Cette préautorisation bancaire pourra être prise :

- soit par FreeCars,
- soit par le Loueur,
- soit par tout autre intermédiaire qui sera expressément désigné par FreeCars ou le Loueur.

La somme correspondant au dépôt de garantie ne pourra être prélevée qu'en cas de survenance d'un sinistre impliquant la responsabilité du Conducteur.

Le Conducteur prend un engagement ferme et irrévocable de payer le montant du dépôt de garantie, tel que défini dans les CGU, à la première demande du Loueur ou de FreeCars et sans pouvoir lui opposer aucune contestation, ni exception tirée de son obligation principale.

Si le Conducteur entend contester le paiement du dépôt de garantie, il lui appartiendra, d'exercer tout recours qu'il jugera utile après avoir effectué le paiement.

## 5. Article 5 – Protection des données personnelles

Les dispositions concernant la protection des données personnelles telles qu'issues de la Loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la Loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et du Règlement européen sur la protection des données personnelles (« RGPD ») sont situées dans un document annexe intitulé « Politique de Confidentialité » accessible au lien suivant :

<https://www.luckyloc.com/politique-de-confidentialite>

## 6. Article 6 - Conditions générales d'utilisation des Loueurs

### 6.1. Article 6.1 - Conditions d'adhésion

L'inscription ainsi que tout ajout de Véhicule sur le site internet est gratuit pour les Loueurs. Chaque Loueur doit fournir une adresse électronique valide, un mot de passe et doit être âgé de plus de 18 ans.

Un Loueur peut donner l'autorisation à une autre personne morale ou physique d'utiliser le Service proposé par FreeCars en son nom.

FreeCars se réserve le droit de résilier ou de refuser l'adhésion d'un Loueur unilatéralement et sans notification préalable en cas de violation par ce dernier de ses obligations au titre des présentes CGU ou de toute autre accord juridique conclu avec FreeCars ou un Conducteur. FreeCars ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect survenu à raison de la suppression de l'accès de l'utilisateur au site internet.

Le Loueur s'engage à fournir des informations exactes quant à ses coordonnées personnelles ainsi que toute autres informations renseignées par ses soins.

Un seul et unique compte peut être ouvert sur le Site par personne physique. FreeCars se réserve le droit de suspendre ou supprimer tout compte créé sous une fausse identité ou à des fins frauduleuses.

### 6.2. Article 6.2 - Listing des Véhicules

Pour tout Véhicule présenté sur le Site, le Loueur doit proposer aux Conducteurs de conduire le Véhicule pour 1 euro TTC. Si le Loueur souhaite proposer un véhicule à un prix supérieur, il doit recevoir préalablement un accord écrit de FreeCars.

Le Loueur est tenu de fournir les informations les plus précises possibles sur chaque Véhicule. Il doit préciser tout ce qui peut être considéré comme un coût obligatoire pour les Conducteurs (coût de l'assurance si elle n'est pas incluse par exemple).

Les Loueurs s'engagent à proposer aux Conducteurs des Véhicules en parfait état de fonctionnement.

Les Loueurs peuvent à tout moment retirer tous les Véhicules proposés sur le Site tant qu'ils n'ont pas été loués par un Conducteur.

Le Loueur s'engage à supprimer les offres de Trajets pour lesquelles le Véhicule est devenu indisponible. Dans le cas où un Utilisateur particulier parvenait à valider sa réservation sur le Site avant que le Loueur ne détermine que ce Trajet est devenu invalide, le Loueur sera tenu de verser des pénalités à LuckyLoc :

- 25 euros TTC si l'annulation intervient 48h avant le début de la location
- 50 euros TTC si l'annulation intervient à moins de 48h avant le début de la location

Si une erreur de saisie d'une ou plusieurs offres de Trajet(s) imputable au Loueur a pour conséquence d'augmenter le nombre d'offres transmises par le Client, et de permettre à des Membres particuliers de réserver des Trajets, le Loueur sera tenu responsable d'une telle erreur de saisie et sera tenu au paiement des frais afférents à cette erreur, soit les pénalités décrites dans l'article 3.6.

Dans le cas où FreeCars propose des Véhicules pour des Loueurs, tous les détails doivent être fournis et il tient de la responsabilité du Loueur de vérifier l'exactitude des détails pour chaque Véhicule. FreeCars n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de ces informations.

## 7. Article 7 - Responsabilité de FreeCars

### 7.1. Article 7.1 - Responsabilité et garantie

FreeCars ne peut être tenue pour responsable de l'exactitude des informations et des contenus fournis par les Visiteurs, Utilisateurs, Conducteur et Loueur.

FreeCars ainsi que le Loueur ne prennent aucune responsabilité sur les amendes applicables aux Conducteurs.

FreeCars fait de son mieux pour que toutes les informations présentes sur le Site soient exactes et à jour.

### 7.2. Article 7.2 - Propriété intellectuelle

Les marques, les logos, les graphismes, les photographies, les textes contenus ou tout autre élément du Site ou de tout autre document émis par FreeCars sont la propriété intellectuelle de FreeCars ou de ses partenaires. Il est interdit, même partiellement, de les reproduire, utiliser ou représenter sans l'autorisation de FreeCars ou de ses partenaires, sous peine de poursuites judiciaires.

Les droits d'utilisation concédés par FreeCars aux Utilisateurs sont réservés à un usage privé et personnel dans le cadre et pour la durée de l'adhésion à FreeCars. Toute autre utilisation par l'Utilisateur est interdite sans l'autorisation de FreeCars. L'Utilisateur, le Visiteur et le Loueur s'interdisent notamment de modifier, copier, reproduire, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit le Service, les pages du Site, ou les codes informatiques des éléments composant le Service et le Site.

### 7.3. Article 7.3 - Règlement des différends

La conclusion, l'interprétation et la validité des présentes CGU sont régies par la loi française, quel que soit le pays d'origine de l'Utilisateur ou le pays depuis lequel l'Utilisateur accède au Site et nonobstant les principes de conflits de lois.

Dans l'hypothèse où un différend portant sur la validité, l'exécution ou l'interprétation des présentes CGU serait porté devant les juridictions civiles, il sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français auquel il est fait expressément attribution de compétence, même en cas de référé ou de pluralité de défendeurs.

L'Utilisateur peut se diriger vers la plateforme d'aide en ligne ici pour toute difficulté.



Préalablement à toute action en justice, ce dernier est tenu d'avoir au préalable adressé par écrit ([contact@luckyloc.com](mailto:contact@luckyloc.com)) une demande de résolution à l'amiable.

7.4. Article 7. 4 - Autres conditions et règlement de Luckyloc.com  
Se référer aux conditions d'assurance disponibles ici :

<https://www.luckyloc.com/document-explicatif-assurance-luckyloc>